

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 25 octobre 2012 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projet Ville de Sherbrooke
- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2012-10-25-0209

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2012;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 30 septembre 2012 ;
 - b) Budget 2013 ;
- 7) Opérations;
 - a) Tonnage;
 - b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;

- c) Nouvelles cellules suivi ;
- 8) Développement ;
 - a) Centre de tri
- 9) Communications ;
 - a) Vidéo parc éco industriel de Valoris ;
- 10) Date de la prochaine réunion ;
 - 22 novembre 2012 ;
- 11) Affaires nouvelles ;
 - a) Résolution François Laroche pour la C.P.T.A.Q.
 - b) Résolution pour le transfert : chargeur + compacteur
 - c) Code d'éthique et déontologie
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2012 ;

Résolution 2012-10-25-0210

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2012.

Adopté

- b) Suivi du procès verbal
Aucun suivi

5) Période de questions ;

Aucune personne présente

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 30 septembre 2012 ;

M. Claude Brochu explique rapidement les grandes lignes étant donné qu'à la dernière rencontre le projeté au 31 décembre 2012 avait été présenté.

b) Budget 2013 ;

M. Claude Brochu présente le budget 2013. Les points importants sont les suivants :

- Le salaire des employés a été majoré de 2% en fonction du contrat d'emploi et celui des élus (es) de **2.3 %** ;
- Le budget est en fonction de l'enfouissement 61 500 tonnes annuelles.

M. Claude Brochu fait la liste des principales nouvelles dépenses en 2013 :

- Salaire nouvel agent de développement ;
- Salaire d'une stagiaire ;
- Salaire balance et opérateurs ajustés avec nouvelles heures à partir d'avril soit de 7h00 à 18h00.

Résolution 2012-10-25-0211

Proposé et résolu unanimement d'adopter le budget 2013 suivant :



BUDGET 2013 fonctionnement

Inflation Août
2012
1.016%

VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE

Adopté au comité administratif du 25 octobre 2012

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET MODIFIÉ 2012	PROJETÉ AU 31 DEC 2012	BUDGET 2013 PRÉSENTÉ
31100	DECHETS MUNICIPALITE MEMBRE	432 300	432 300	1 707 300
31150	TRANSFERT INTERET TICQ	4 582	4 582	0
31250	MATERIAUX SECS - VOLUME	147 500	80 000	75 000
31300	DECHETS AUTRE	1 401 240	1 450 000	1 551 240
	REVENUS CENTRE DE TRANSFERT			539 171
31350	REVENUS REDEVANCE BURY	6 500	6 500	6500
	SUBVENTION CLD DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
31375		45 373	45 373	45 373
31400	MATERIEL RECOUVREMENT	80 000	90 000	80 000
31500	REVENUS PESEE	15 000	11 000	11 000
31600	REVENU REDEVANCES	700 000	700 000	1 283 505
32100	LOCATION DE TERRAIN	8 000	8 000	9 950
32300	TRAITEMENT DES EAUX - L.E.S.	132 000	104 000	104 000
32350	TRAITEMENT DES EAUX - L.E.T.	10 000	0	0
32400	VENTE DE SABLE	15 000	20 653	0
32500	ENTRETIEN VOIE D'ACCES	4 000	4 000	4 000
32600	AUTRE	2 000	2 000	2 000
33100	REVENUS D'INTÉRET	11 000	11 000	3 000
33200	VENTE DE BOIS		3 633	0
33300	REVENUS POSTE FERMETURE LES	80 000	70 000	70 000
	BÉNÉFICES BRUTS	3 094 495	3 043 041	5 492 039
41100	SALAIRE PROFESSIONNEL	70 686	70 687	72 100
41150	SALAIRE DIR DU DEVELOPPEMENT	65 280	18 320	65 280
41200	SALAIRE SECRÉTAIRE	32 280	24 353	33 415
41300	SALAIRE TRAITEMENT DES EAUX	76 385	45 992	65 958
41400	SALAIRE OPÉRATEUR	79 706	74 995	107 597
41500	SALAIRE BALANCE	42 700	40 022	46 805
	SALAIRE STAGIAIRE			8 100
41600	SALAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12 288	12 941	12 571
42100	BENEFICES MARGINAUX	67 569	55 006	73 803
43100	FRAIS DE POSTE	2 500	2 500	2 500
43200	TÉLÉPHONE	4 500	4 500	5 000
43300	FOURNITURE DE BUREAU	15 155	15 155	18 000
43400	TAXES MUNICIPALES	10 000	10 000	12 363
43450	QUOTE PART MRC DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	45 373	45 373	45 373
43500	FRAIS D'ASSURANCES	35 288	36 580	37 165
43550	MAUVAISES CRÉANCES	8 000	21 632	10 000
43600	ÉLECTRICITÉ - BUREAU	3 132	3 132	3 182
43650	ÉLECTRICITÉ - GARAGES	14 650	14 650	14 884
43700	INFORMATIQUE	4 041	4 041	4 106

43800	SERVICES JURIDIQUES ET VÉRIFICATION	20 000	20 000	25 000
43900	FRAIS DE DÉPLACEMENT	12 000	12 000	12 192
	DÉPENSES CENTRE DE TRANSFERT			445 043
44050	DEPENSES REDEVANCES GOUV	700 000	700 000	1 283 505
44075	DEPENSES REDEVANCE BURY	6 500	6 500	6500
44100	GRAVIER	9 000	0	0
44150	MATERIEL DE RECOUVREMENT	0	1 075	2150
44300	ENTRETIEN TERRAIN	4 000	4 000	4 000
44400	CORRECTIF AU SITE	2 000	2 000	2 000
44500	DÉNEIGEMENT	3 031	3 031	3 139
44600	ENTRETIEN BALANCE	4 000	4 000	4 000
44700	ENTRETIEN VOIE D'ACCES	15 000	15 000	15 000
44800	SERVICE TECHNIQUE	5 000	5 000	5 000
44900	BANC DE GRAVIER	10 000	25 000	10 000
45000	ENTRETIEN BATIMENT - BUREAU	14 650	14 650	14 650
45025	ENTRETIEN BATIMENT - GARAGE	5 026	7 000	7 000
45300	FONDS POST FERMETURE LET	105 000	102 801	184 500
45400	ANALYSE EAUX SOUTERRAINES	5 500	3 000	3 000
45450	ANALYSE EAUX RUISSELLEMENT	8 800	4 500	4 500
46100	IMMATRICULATION	200	200	200
46200	ENTRETIEN ET REPARATION	60 620	60 620	61 590
46300	ESSENCE ET HUILE	68 703	68 703	69 802
47100	ENTRETIEN ET REPARATION LES	25 000	10 000	10 000
47200	ÉLECTRICITÉ LES	33 000	33 000	33 528
47300	PRDUIT CHIMIQUE LES	100 000	70 000	80 000
47400	ANALYSE LES	20 000	20 000	20 000
47760	SUIVI DES TRAITEMENTS DES EAUX LET	60 000	65 000	80 000
47765	DÉPENSES RECOUVREMENT FINAL CELLULE LET	210 000	205 602	369 000
47810	PARC ENVIRONNEMENTAL	80 000	80 000	100 000
	RDD MRC SITE BURY			5 000
	CENTRE DE TRI			305 701
49360	FRAIS DE FINANCEMENT	220 745	220 745	358 033
49434	AMORTISSEMENT	577 969	577 969	1 329 804
49436	TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	119 218	460 000	
	TOTAL DES CHARGES	3 094 495	3 301 275	5 492 039
	MARGE NETTE	0.00	-258 234.00	0



BUDGET 2012 investissement

Adopté au CA du 25 octobre 2012

POSTE	DESCRIPTION	BUDGET 2 012	DÉPENSES PROJETÉES 31 DÉC. 2012	BUDGET 2 013
	IMMOBILISATIONS			
	ENTRÉE PRINCIPALE	0	293 888	0
16042	TRAITEMENT DES EAUX LET	50 000		
	HONORAIRES PROFESSIONNELS CENTRE DE TRI ET BIORÉACTEUR	0		0
16021	MACHINERIE LOURDE CHARGEUR	300 000	242 990	0

15939	CENTRE DE TRI MULTI MATIÈRES	25 000 000	150 000	25 000 000
16099	NOUVELLE CELLULE			2 775 278
	CENTRE DE TRANSFERT			1 600 000
	MaTÉRIEL ROULANT			1 563 547
		25 350 000	686 878	30 938 825
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT				
24101	RÈGLEMENT 194-02 MRC TERRAIN DOMTAR	12 100	12 100	12 800
24102	RÈGLEMENT 226-04 TICQ MRC BIORÉACTEUR	35 500	35 500	0
24103	RÈGLEMENT 226-04 MRC- MRC BIORÉACTEUR	61 800	61 800	64 100
24104	RÈGLEMENT 302-09 Partie 1 MRC CONSTRUCTION LET	507 000	507 000	528 000
24105	RÈGLEMENT 302-09 Partie 2 MRC CONSTRUCTION LET	183 000	183 000	190 000
24106	RÈGLEMENT 5 VALORIS GARAGE MACHINERIES LOURDES	34 900	34 900	36 200
		834 300	834 300	831 100
TOTAL INVESTISSEMENT		26 184 300	1 521 178	31 769 925

AFFECTATIONS

32250	SUBVENTION TICQ	35 500	35 500	0
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT EN COURS	25 300 000	392 990	30 938 825
49300	VIREMENT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	119 218		0
	DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS LET PAYÉES D'AVANCE			
	AMORTISSEMENT	577 969	577 969	1 329 804
	ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	151 613	514 719	(498 704)
		26 184 300	1 521 178	31 769 925

Adopté

7) Opérations ;

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage total de janvier à septembre est de 25 135.88 tonnes comparativement à l'an passé qui était de 26 110.63 tonnes.

b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;

M. Claude Brochu mentionne que Construction Groupe Prévost, étant le plus bas soumissionnaire conforme, a accepté les travaux en soustrayant la partie qui concernait l'ensemencement sur sol remanié et la partie d'aménagement paysager excluant les arbres du secteur chemin Principal. Les travaux ont débutés cette semaine.

c) Nouvelles cellules suivi ;

M. Claude Brochu fait la mention que les soumissions sont en cours pour la construction des nouvelles cellules et que l'ouverture se fera le 2 novembre prochain. Jusqu'à maintenant 11 firmes ont demandé les plans et devis. Mme Odile Goulet a préparé la demande de soumission par invitation pour la surveillance pendant les travaux et l'ouverture est prévu pour le 30 octobre prochain.

8) Développement ;

a) Centre de tri ;

Le dossier suit son cours.

9) Communications ;

a) Vidéo parc éco industriel de Valoris ;

M. Claude Brochu présente la vidéo sur le parc éco industriel de Valoris et fait la mention que prochainement il sera disponible sur le site internet de Valoris en français et en anglais.

10) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 22 novembre 2012 à 13h30.

11) Affaires nouvelles ;

a) Résolution François Laroche pour C.P.T.A.Q.

M. Claude Brochu mentionne qu'il faut une résolution pour autoriser M. François Laroche à présenter les demandes d'agrandissement d'utilisation non agricoles pour la gravière auprès de la C.P.T.A.Q.

Résolution 2012-10-25-0212

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. François Laroche à présenter toutes demandes à la C.P.T.A.Q. concernant la gravière.

b) Résolution chargeur et compacteur ;

M. Claude Brochu explique que le chargeur et le compacteur sont toujours au nom de la MRC puisqu'au transfert de ces équipements Valoris n'existait pas encore. Il est donc important de les transférer car en plus le chargeur a été donné en échange lors de l'achat du nouveau. Pour être exonéré de la TVQ, il faut avoir une formule du Ministère du Revenu et passer la résolution suivante :

Résolution 2012-10-25-0213

Attendu que la régie intermunicipale du centre de Valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke désire être exonérée de taxes pour la fourniture du Chargeur 938G et du compacteur 826G en vertu de l'article 80.1.1 de la loi sur les taxes de vente du Québec ;

Attendu que ces véhicules ont été transférés dans le cadre d'une convention qui porte sur la prestation de services municipaux soit l'enfouissement des déchets par la Régie et auparavant par la MRC à Bury sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

Attendu que pour ce faire, le ministère du revenu demande une résolution de la MRC et de la Régie à cet effet ;

Proposé et résolu unanimement de confirmer au Ministère du Revenu que les véhicules suivants :

Compacteur Caterpillar 826G (CAT0826GKAYH00616) et Chargeur Caterpillar 938 G (4YS00727)

ont été fournis en vertu d'une convention qui porte sur la prestation de services municipaux soit l'enfouissement des déchets par la Régie et auparavant par la MRC à Bury sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François ;

Que les véhicules précédemment énumérés ont été acquis pour l'utilisation dans le cadre du même type de services que celui dans le cadre duquel ils étaient utilisés avant la fourniture soit l'enfouissement des déchets.

Adopté

c) Code d'éthique et déontologie ;

M. Claude Brochu mentionne qu'après vérification selon loi, Valoris n'est pas obligé d'avoir un code d'éthique et de déontologie. Les municipalités avec élus ou une MRC avec préfet élu sont concernés par cette loi, mais étant donné l'importance Valoris va en adopter un en prenant le code de la Ville et de la MRC pour faire le sien.

AVIS DE MOTION est donné par Mme Nicole Robert à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée un règlement sur le code d'éthique et déontologie de Valoris.

14) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h30.

Mme Nicole Robert, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier